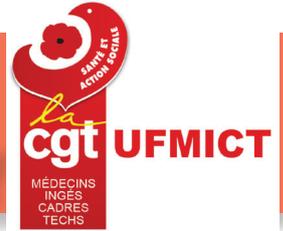


14 Novembre 2019 : Ensemble dans l'action !



L'actualité bouscule les corps de direction

Deux lois récentes et une prochaine en préparation vont avoir de graves conséquences sur la carrière et le travail quotidien des personnels de direction : la loi « Santé » du 24 juillet 2019, la loi « Fonction Publique » du 06 août 2019 et la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale en 2020.

Sous couvert de réorganisation, la loi Santé accélère la concentration coûteuse et inefficace des moyens hospitaliers au détriment de l'autonomie de gestion des établissements et de la capacité de décision de leurs dirigeants au plus près des besoins des usagers. L'autorité et l'interventionnisme des ARS ne cessent de croître pour que les personnels de direction fassent appliquer sans discussion les mesures de réduction de missions et de capacités.

Seule une étroite minorité de collègues, sélectionnés au cordeau et gratifiés d'emplois fonctionnels ou de rémunérations aléatoires payés au prix du ralentissement de la carrière de tous, est associée à un semblant de concertation où l'obéissance absolue est érigée en vertu.

L'annonce trompeuse de la révision à la baisse de la T2A ne produira aucun redressement déficitaire en raison de la gestion des ressources financières à enveloppe fermée. Ce que les luttes permettent d'arracher dans certains secteurs (Urgences) ou pour certaines professions est prélevé sur d'autres services dans le cadre d'une stratégie de dégradation délibérée du service public et de division catégorielle.

Amplifiant le mouvement de suppression des effectifs de direction (10% ces 5 dernières années), la loi Fonction Publique marque un changement majeur sous 3 angles : recrutement et rémunérations précarisés, fonctionnalisation des emplois autour de compétences et de métiers « dégradables », révision de l'obligation de loyauté qui se mue en soumission renforcée de l'encadrement supérieur à la hiérarchie et aux représentants du ministère.

Le recours au contrat devient la règle tout comme le développement de rémunérations variables ripolinées « au mérite », ces choix partisans allant à l'encontre de la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle.

Concernant le droit d'expression et la liberté d'opinion, ils seront d'autant plus encadrés et limités que la fusion des CTE et des CHSCT réduisent considérablement le rôle et les moyens des représentants du personnel. La réduction substantielle des prérogatives des CAPN sur les mobilités, avancements et positions participent des mêmes intentions !

Mesure emblématique, le recours à des contractuels pour occuper des « emplois supérieurs hospitaliers », déjà largement pratiqué en dépit des dénégations officielles, est ouvertement encouragé : il ne manquera pas de créer une concurrence malsaine avec les personnels de direction sous statut dont il est aisé d'imaginer la relégation à venir.

Le but du gouvernement n'est pas de réformer le Statut Général des Fonctionnaires mais d'en retirer le bénéfice à des millions d'agents parmi lesquels les directrices et les directeurs !

Dernière loi qui va rudement impacter le travail de direction des établissements, qu'ils soient de santé ou médico-sociaux, la loi 2020 de financement de la sécurité sociale.

La simple prise en compte de facteurs démographiques, notamment l'augmentation de la population, son vieillissement et la paupérisation d'une partie d'entre elle, devrait conduire à une hausse de 5% des ressources. Pourtant, le projet de loi ne prévoit qu'une hausse de 2,1% pour les hôpitaux ! L'action sociale et médico-sociale ne sera pas mieux traitée alors que les besoins explosent !

Nul besoin d'être devin pour entrevoir la dégradation de nos conditions de travail déjà bien mises à mal : horaires à rallonge, congés repoussés ou épargnés de manière forcée avec au bout l'épuisement professionnel.

Nous ne pouvons laisser faire sans réagir !

LE 14 NOVEMBRE 2019,

faisons connaître notre volonté de changement avec tous les personnels de la Fonction Publique.



COLLÈGUES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DU SANITAIRE, DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL PARTICIPONS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET MANIFESTONS ENSEMBLE !